



Informations sur la restitution des comprimés d'iode périmés

Jusqu'à présent, la Confédération faisait distribuer des comprimés d'iode directement à la population ainsi qu'aux entreprises et aux institutions publiques situées dans votre commune. Il s'agissait d'une mesure préventive en cas d'incident nucléaire grave. La centrale de Mühleberg étant actuellement en cours de démantèlement, cette distribution n'est plus nécessaire. Des comprimés d'iode restent cependant disponibles pour la population dans son ensemble. Les cantons doivent assurer un stockage décentralisé adéquat des comprimés d'iode en quantité suffisante, de manière à permettre l'approvisionnement de la population en temps voulu si nécessaire.

Que faire avec les comprimés d'iode périmés ?

Depuis environ dix ans, les comprimés d'iode sont remis dans un emballage violet, qui était rouge auparavant. Vous pouvez simplement les remettre en petites quantités (jusqu'à 10 boîtes) à votre pharmacie ou à votre droguerie. Pour rendre des quantités plus importantes, vous pouvez créer des étiquettes de renvoi en ligne. Sur [comprimesiode.ch/etiquettes](https://www.comprimesiode.ch/etiquettes), vous pouvez imprimer gratuitement jusqu'à quatre étiquettes de renvoi pour des paquets pesant jusqu'à 30 kg. Si vous devez renvoyer plus de 14 000 emballages, veuillez envoyer un courriel à entreprises@comprimesiode.ch avant le 31 décembre 2023 au plus tard.



Vous trouverez de plus amples informations sous
www.comprimesiode.ch



Contact